



Les entretiens pharmaceutiques pour la dispensation des anticancéreux oraux

En partenariat avec :





Les entretiens pharmaceutiques pour la dispensation des anticancéreux oraux

-

Dr. Grégory TEMPREMANT
Président URPS Pharmaciens HDF

Entretiens pharmaceutiques anticancéreux oraux



Contexte

- Les **traitements par chimiothérapie orale des personnes atteintes de cancer** se sont considérablement développés ces dernières années, apportant à ces patients une qualité de vie indéniable. Cependant, la réussite de ces traitements est conditionnée à un **suivi vigilant de leur dispensation**.
- Signature le 29/07/2020 de l'Avenant n°21 à la Convention Pharmaceutique, qui entérine **l'accompagnement par le pharmacien des patients sous traitements anticancéreux oraux**.
- L'accompagnement de ces patients la 1^{ère} année s'articule autour de 3 entretiens, abordant notamment la tolérance, l'observance et les interactions éventuelles avec les traitements préexistants. Les années suivantes, deux entretiens thématiques pourront être proposés au patient.



a. Informations générales concernant le patient

1. Nom/prénom
2. Âge
3. Numéro de sécurité sociale
4. Numéro d'affiliation
5. Adresse postale
6. Poids
7. Nom du ou des traitement(s) médicamenteux au long cours
8. Autres traitements médicamenteux au long cours
9. Autres médicaments/produits consommés par le patient
10. Habitudes de vie (alimentation, alcool, tabac, activité physique, sport de contact, activité manuelle, déplacement, voyage...)
11. Allergies et intolérances
12. Identification des situations nécessitant assistance (difficultés motrices, cognitives, sensorielles)
13. Coordonnées du médecin traitant et du service d'oncologie
14. Information reçue concernant l'offre de soin : supports éventuels, dispositif d'annonce de la maladie, échanges avec un professionnel de santé, réseau régional ou territorial de cancérologie, établissement réalisant les soins....

b. Evaluation de l'appropriation du traitement et observance

1. Comment percevez-vous votre traitement (connaissance du traitement, compréhension...)?
2. Quel est votre ressenti par rapport à sa voie d'administration?
3. Votre médecin traitant est-il informé que vous êtes sous anticancéreux oral?
4. Connaissez-vous l'importance de l'observance (l'efficacité du traitement dépend en grande partie de la capacité du patient à bien le suivre)?
5. Connaissez-vous l'importance de la surveillance de ces traitements?

c. Les modalités d'administration

1. Connaissez-vous le schéma de prise de votre traitement?
2. Connaissez-vous les règles de prise de votre médicament?
3. Connaissez-vous la conduite à tenir en cas d'oubli?

**

A l'issue de l'entretien initial, le pharmacien doit **évaluer la situation** et juger s'il est opportun ou non de contacter le médecin traitant, l'hôpital ou de conseiller au patient une consultation chez son médecin.

Cet entretien initial doit permettre d'adapter l'accompagnement du patient et la fréquence des entretiens.

Entretien thématique : effets indésirables et vie quotidienne



▪ **Les points à aborder par le pharmacien avec les patients sont les suivants :**

1. Connaissez-vous les règles générales à mettre en place en cas de prise d'anticancéreux oral (à adapter en fonction des comorbidités) ? Ressentez-vous des effets indésirables liés à votre traitement ?
2. Connaissez-vous les modalités spécifiques liées à votre traitement à mettre en place ?
3. Comment vivez-vous votre traitement ?
4. Avez-vous des rendez-vous réguliers avec les services hospitaliers ? (le patient a-t-il le sentiment d'être éloigné du monde médical du fait de la voie administrative de son traitement ?)
5. Ressentez-vous le besoin d'avoir une aide extérieure (psychologique, aide au quotidien...)?



- Les points à aborder par le pharmacien avec les patients sont les suivants :

1. Le patient sait-il qu'il est important d'être observant ?	A <input type="checkbox"/> PA <input type="checkbox"/> NA
2. Le questionnaire de GIRERD: score Compter un point par réponse négative aux questions suivantes	<input type="checkbox"/> =6 <input type="checkbox"/> = 4 ou 5 <input type="checkbox"/> ≤ 3
- Ce matin avez-vous oublié de prendre votre médicament ?	oui/non
- Depuis la dernière consultation avez-vous été en panne de médicament ?	oui/non
- Vous est-il arrivé de prendre votre traitement avec retard par rapport à l'heure habituelle ?	oui/non
- Vous est-il arrivé de ne pas prendre votre traitement parce que, certains jours, votre mémoire vous fait défaut ?	oui/non
- Vous est-il arrivé de ne pas prendre votre traitement parce que, certains jours, vous avez l'impression que votre traitement vous fait plus de mal que de bien ?	oui/non
- Pensez-vous que vous avez trop de comprimés à prendre ?	oui/non
3. Le patient connaît-il les risques en cas d'oubli ?	<input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> PA <input type="checkbox"/> NA
4. Le patient sait-il quoi faire en cas d'oubli ? Si oui, explicitez	<input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> PA <input type="checkbox"/> NA



En partenariat avec :



➤ **Le contenu pédagogique a été** élaboré par :

- *L'URPS Pharmaciens Hauts-de-France*
- *Les Facultés de Pharmacie de Lille et d'Amiens*
- *Le Centre Hospitalier Universitaire de Lille*
- *Le Centre Hospitalier d'Amiens Picardie*
- *Le Centre Oscar Lambret de Lille*
- *Le réseau Onco des Hauts-de-France*

Les objectifs de la formation

➤ Objectif général de la formation : le bon usage des anticancéreux oraux

Elle doit également permettre aux pharmaciens :

- D'avoir une culture commune entre les étudiants et pharmaciens diplômés.
- De connaître les établissements et les **ressources régionales**
- D'accompagner le patient dans sa prise en charge thérapeutique, en relation avec les autres professionnels de santé (**améliorer la coordination**)
- D'être en capacité de veiller à l'adhésion thérapeutique, et à la survenue des effets secondaires associée à la prise de décision adaptée (**pharmacovigilance**)
- S'inscrire dans la stratégie numérique régionale (DCC)
- Article 51 : Oncolink



- La formation est composée :
 - **D'un e-learning préparatoire (3h)** pour faire un état des lieux des besoins et une actualisation des connaissances. Le e-learning restera disponible pendant plusieurs mois après la formation présentielle pour permettre aux participants de retrouver les informations utiles au cours de leur exercice professionnel.
 - **De 2 demi-journées de formation en présentiel (8h)** animées par une équipe pluridisciplinaire (Programme EPU agréé DPC) : *présentation des outils nécessaires à l'analyse pharmaciens des éventuels effets indésirables, approche psychologique des patients ; ateliers et échanges basés notamment sur des cas cliniques pour simuler les entretiens.*
- Formation proposée aux **pharmaciens titulaires et adjoints**
- 6 sessions à la Faculté de Lille et d'Amiens ont été organisées entre 2020 et 2022 : à ce jour, 70 pharmaciens ont été formés.

Entretiens pharmaceutiques anticancéreux oraux



➤ Création de deux documents d'aides aux pratiques professionnelles pour les pharmaciens:

- Une **brochure d'information destinée aux patients** traités par une chimiothérapie orale pour leur expliquer l'accompagnement que propose le pharmacien d'officine pour les aider dans leur traitement. Elle comporte également une partie pour y renseigner les dates des entretiens prévus avec le pharmacien.



- Un livret comportant des fiches de synthèse des sites internet utiles pour **aider le pharmacien à préparer** les entretiens pharmaceutiques. Mise à jour en 2023 suite à une thèse étudiante.

Groupe de travail – pharmaciens vigilants

-



En partenariat avec :



Objectifs

- Groupe de travail composé  En partenariat avec :        
- Renforcer l'implication des officines dans toutes les vigilances (*pharmacovigilance, addictovigilance, matériovigilance, cosmétovigilance...*).
- Apporter des outils adaptés et modernes pour :
- Faciliter la déclaration de tout évènement indésirable.
 - Permettre une application pratique des vigilances à l'officine.
- Communication auprès des officines grâce à une newsletter en ligne : Elle a pour vocation d'informer les pharmaciens sur les actualités concernant les différentes vigilances et de leur apporter des conseils et outils en lien avec leurs pratiques officinales.

Présentation des outils

Recommandations pour la supplémentation prophylactique en vitamine D en population générale



RAPPELS SUR LA VITAMINE D

- ▶ Vitamine liposoluble, qui existe sous 2 formes: D2 (ergocalciférol) synthétisée par les végétaux et D3 (colécalciférol) présente chez les animaux.
- ▶ Trois possibilités pour couvrir les besoins en vitamine D:
 1. Exposition au soleil
 2. Alimentation riche en vitamine D
 3. Supplémentation
- ▶ Personnes plus sensibles à une carence en vitamine D: personnes âgées, nouveau-nés/nourissons, femmes enceintes, femmes ménopausées, personnes à peau mate ou foncée, personnes suivant des régimes alimentaires végétariens ou végétaliens

MÉDICAMENTS CONTENANT DE LA VITAMINE D

- Sous forme de vitamine D2 ou D3
- La demi-vie d'élimination est de 15 à 40 jours
- Formes galéniques : gouttes, ampoules, injectable (IM)
- Dosages par unités de prise allant de 200 à 200 000 UI pour des prises quotidiennes, mensuelles ou trimestrielles chez l'adulte et chez l'enfant

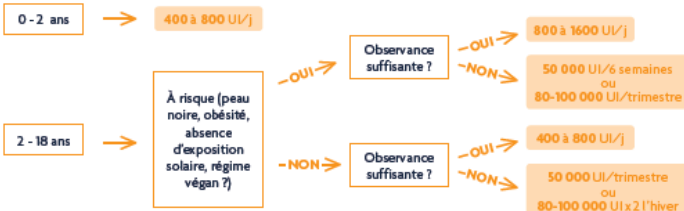
COMPLÉMENTS ALIMENTAIRES (CA) À BASE DE VITAMINE D

- Seulement sous forme de vitamine D3
- Nombreuses formes galéniques (solutions buvables en gouttes ou spray, comprimés, capsules, ...)
- Dosages par unités de prise allant de 200 à 2000 UI (voire 10 000 UI pour certains CA achetés sur Internet) pour des prises quotidiennes uniquement

RECOMMANDATIONS (1,2)

Adultes : 1000 UI/j ou 50000 UI/mois en période hivernale

Enfants (1,après D1) :



PRINCIPES

- Vitamine D3 à privilégier (D2 moins efficace);
- Privilégier une supplémentation mensuelle ou journalière (car les taux plasmatiques de 25OHD resteraient plus stables (4));
- Éviter les prises uniques de doses élevées (ex : 200 000 UI) (une élévation rapide de la concentration plasmatique de 25OHD serait suivie d'une baisse rapide (5)).

Fiches pratiques :



Qu'est-ce que le CBD ? Où en trouve-t-on ? Est-il "légal" ?



La plante de chanvre (*Cannabis sativa*) contient plus de 400 molécules différentes dont certaines sont spécifiques de cette plante: les phytocannabinoïdes.

Dans le groupe des phytocannabinoïdes, les molécules les plus connues sont le cannabidiol (CBD) et le tétrahydrocannabinol (THC). Elles sont présentes à des taux variables selon la variété de chanvre, les modes de culture et de stockage et les parties de la plante.

Le THC est classé sur la liste des produits stupéfiants. Par son action sur les récepteurs aux cannabinoïdes CB1 et CB2, il est responsable des principaux effets psychotropes du cannabis. En France, le THC est utilisé en autorisation d'accès compassionnel (A.A.C.), sous le nom de dronabinol (MARNOL®) sous forme de capsules contre les douleurs neuropathiques non soulagées par les autres traitements.

Le CBD n'est pas classé parmi les produits stupéfiants. Contrairement au THC, le CBD agit peu sur les récepteurs CB1 et CB2 mais il présente cependant des effets psychotropes par son action sur d'autres récepteurs tels que les récepteurs à la sérotonine, à la dopamine, au GABA (acide gamma-aminobutyrique) et au glutamate par exemple. Il est un dépresseur avéré du système nerveux central!

Le CBD est prescrit en France dans le cadre hospitalier en A.A.C., sous forme de solution buvable (EPIDYOLEX®) indiquée dans le traitement de certaines formes d'épilepsie pharmacorésistantes³.

En dehors de cette forme pharmaceutique, les extraits de Cannabis contenant du CBD sont incorporés dans différents produits (e-liquides pour cigarettes électroniques, compléments alimentaires, produits cosmétiques...). Le processus d'extraction à partir de la plante peut extraire, en plus du CBD, d'autres molécules dont le THC. Les extraits finaux ne doivent pas contenir plus de 0,3 % de THC sous peine d'être considérés comme des produits stupéfiants³.

Cannabidiol et THC sont aussi utilisés actuellement sous forme d'extraits (huiles pour voie orale) ou de fleurs, dans le cadre de l'expérimentation sur l'usage thérapeutique du cannabis menée en France depuis mars 2021. Cette expérimentation porte sur un nombre restreint d'indicateurs : douleurs neuropathiques réfractaires aux thérapies accessibles (médicamenteuses ou non); certains formes d'épilepsie sévères et pharmaco-résistantes; certains symptômes rebelles en oncologie liés au cancer ou à ses traitements; situations palliatives; spasticité douloureuse de la sclérose en plaques ou des autres pathologies du système nerveux central (consultez le dossier disponible sur le site de l'ANSM).

À noter que, en dehors de cette expérimentation, la détention, la vente et la consommation par des particuliers, des fleurs et feuilles de Cannabis brutes contenant plus de 0,3 % de THC (à fumer, à infuser) sont actuellement interdites en France.

En dehors des médicaments actuellement autorisés ou en cours d'expérimentation, aucune vertu thérapeutique n'est validée par des études cliniques probantes et ne peut être actuellement avancée pour le CBD en vente libre. L'arrêt par les patients, d'un traitement médicamenteux au profit d'un usage de CBD en automédication est fortement déconseillé.

De plus, certains produits en vente libre ne répondent pas aux normes de qualité et de sécurité en vigueur actuellement en France. La composition réelle de certains produits présentés comme contenant du CBD n'est pas toujours en adéquation avec l'étiquetage affiché. En effet, l'analyse toxicologique de certains e-liquides censés contenir du CBD a mis en évidence la présence de cannabinoïdes de synthèse – beaucoup plus puissants que le THC – associés ou non à des benzodiazépines de synthèse. L'aspect (couleur, odeur) des produits ne permet pas de distinguer les produits contenant uniquement du CBD des produits contenant d'autres molécules. La composition réelle d'un produit ne peut être connue que par une analyse par chromatographie associée à la spectrométrie de masse; la chromatographie sur couche mince (C.C.M.) ou sur bandelettes ne suffit pas.



Présentation des outils

Cartes mémo :



Affiche/brochure



Merci pour votre attention

Pour toute information
vous pouvez contacter l'URPS Pharmaciens :

- ▶ Par email : contact@urps-pharmaciens-hdf.fr
- ▶ Par téléphone au : 03 20 67 21 92



Retrouvez nous sur
www.urps-pharmaciens-hdf.fr

Rejoignez-nous sur Facebook
URPS-Pharmaciens-Hauts-de-France